

Nous serons toutes et tous appelés à voter en décembre prochain pour élire nos représentant·e·s dans les différentes instances qui nous permettent de jouer un rôle actif dans les décisions qui nous concernent et cela aux différents niveaux : l'établissement, l'Académie et le ministère.

**La CGT**, première organisation dans toute la Fonction Publique, est toujours et partout parmi les salarié·e·s, les travailleur·se·s, les retraité·e·s, les chômeur·se·s à défendre leurs revendications, le service public, à lutter pour améliorer les conditions de travail et de vie et proposer des actions pour conquérir de nouveaux droits.

**La CGT** portera, dans ce scrutin la voix de l'ensemble des salarié·e·s, de toutes les professions, qui veulent se rassembler autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité car se mobiliser et agir pour la défense des revendications, de nos statuts, de notre pouvoir d'achat, de nos conditions de travail et de nos droits c'est aussi agir pour une transformation sociale, économique et environnementale pour un progrès durable.

Les voix apportées à **la CGT** contribueront à la construction du rapport de forces nécessaire pour défendre ce qui a été acquis et gagner de nouveaux droits.

## ENSEMBLE, on est plus fort !

**Avec des élu·e·s CGT**, à l'écoute et combatif·ve·s, on peut déjouer les stratégies managériales et les pratiques clientélistes, au profit de l'équité et des valeurs fondatrices de la Fonction Publique auxquelles nous tenons : égalité de traitement, égalité d'accès, titularisation des précaires et droit à la carrière, reconnaissance des qualifications dans la grille unique revalorisée, maintien des garanties collectives et respect des droits de chacun.

**Avec la CGT** parmi les travailleur·se·s nous pouvons reconquérir le temps et les moyens de notre travail indispensables pour que les missions portées par nos établissements soient correctement remplies par des fonctionnaires au mieux des intérêts de tou·te·s les citoyen·nes.



**CAPN** • *Listes nationales* • **La Commission Administrative Paritaire Nationale** est consultée sur la gestion des carrières des fonctionnaires de catégorie A et B (AENES, ITRF et des bibliothèques) ainsi que les professeurs certifiés et agrégés (PRCE et PRAG).

**CAPA** • *Listes académiques* • **La Commission Administrative Paritaire Académique** est consultée sur la gestion des carrières des fonctionnaires de l'AENES, des catégories C (ITRF), ainsi que les professeurs certifiés et agrégés.

**CCP-ANT** • *Listes locales* • **La Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires** traite de tout ce qui concerne spécifiquement les agents non titulaires.

**CT-M** • *Liste nationale* • **Le Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** est l'instance où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Il est consulté sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ainsi qu'à l'élaboration des règles statutaires.

**CT-U** • *Liste nationale* • **Le Comité Technique des Personnels de statut universitaire** est consulté sur les questions portant sur : statuts des enseignant·e·s-chercheur·e·s, recrutements, carrières et promotions, obligations de service, composition et fonctions du CNU.

**CT-E** • *Listes locales* • **Le Comité technique d'établissement** fonctionne dans un établissement comme le CT ministériel à l'échelon ministériel, à l'exclusion des questions statutaires. Il est, lui aussi, consulté sur les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

► **Attention : il y a des CT dans les ComUE**

**CHSCT** • **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** ne donne pas lieu à un scrutin. Ses membres sont désignés par les organisations syndicales, sur la base de leurs résultats au scrutin du CT-M pour les CHSCT Ministériel et du CT de l'établissement pour celui de l'établissement.

La Fonction publique, dans ses 3 versants, représente 5,2 millions d'agents dont 2,3 millions dans la Fonction Publique d'État.



# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Décembre 2018

## UN ENJEU NATIONAL

Aujourd'hui, on comprend bien que c'est du **poids du syndicalisme de lutte et de l'unité des salarié·e·s** que dépendront notre avenir professionnel, **notre capacité à réaliser les missions publiques qui sont confiées à nos établissements, la préservation de nos conditions d'emploi et de travail, nos traitements et salaires, nos droits et garanties collectives.**

L'inquiétude de chacun, ses difficultés à se retrouver dans cette société rude et répressive qui fait si peu de place à la dignité humaine et au travail lui-même, ne trouvera de réponse que dans le **rassemblement de toutes et tous.**

**C'est ce que propose et défend la CGT qui lutte sans relâche pour défendre en toutes circonstances les droits et les intérêts matériels et moraux de tou·te·s les travailleur·se·s et en toute indépendance.**

Elle combat partout l'isolement et la mise en concurrence des salarié·e·s, contractuel·le·s ou fonctionnaires, actif·ve·s ou retraité·e·s car ils sont facteurs de culpabilisation et de fragilisation, de souffrance.

**C'est avec la CGT et en votant pour ses représentant·e·s que nous pourrons, toutes et tous, reprendre la main sur le travail et sur notre temps, recréer du collectif autour du travail et lui redonner du sens, obtenir les moyens de faire notre travail et de nous réapproprier son organisation.**



# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES de la FONCTION PUBLIQUE • Décembre 2018

Vous êtes	Vous voterez Plusieurs fois	CT-MESR À l'urne Liste FERCGT nationale	CT-U À l'urne Liste CGTFERC <sup>Sup</sup> nationale	CT-E À l'urne Listes CGT locales	CAP N Vote électronique Listes CGT nationales	CAP A Vote électronique Listes CGT locales	CCP-ANT À l'urne Listes CGT locales
<b>IGR RF</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>IGE RF</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>ASIRF</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>T RF</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>ADT RF</b>	4 fois	OUI		OUI	OUI	OUI	
<b>Attaché AENES</b>	4 fois	OUI		OUI	OUI	OUI	
<b>Sec AENES</b>	4 fois	OUI		OUI	OUI	OUI	
<b>ADJ AENES</b>	4 fois	OUI		OUI	OUI	OUI	
<b>Conserv. de bibliothèque</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>Bibliothécaire</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>BIBAS</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>Magasinier</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>PR</b>	3 fois	OUI	OUI	OUI			
<b>MCF</b>	3 fois	OUI	OUI	OUI			
<b>PRAG</b>	4 fois	OUI		OUI	OUI	OUI	
<b>PRCE</b>	4 fois	OUI		OUI	OUI	OUI	
<b>ATER</b>	2 fois	OUI		OUI			
<b>Doctorant</b>	3 fois	OUI		OUI			OUI
<b>Agent non titulaire</b>	3 fois	OUI		OUI			OUI
<b>ITA Unités mixtes de Recherche</b>	2 fois	OUI		OUI			
<b>Infirmier ESR</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>Assistant Social</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>Personnel en détachement</b>	3 fois	OUI		OUI	OUI		
<b>Personnel de droit privé</b>	1 fois			OUI			

(1) Les chercheurs et ITA des organismes de recherche dans les UMR, votent au CT de proximité c'est-à-dire dans l'établissement où ils exercent leurs fonctions

(2) Les ANT de droit privé présents sur nos campus, dont l'employeur n'est pas l'établissement ou l'État ne sont ni électeurs ni éligibles dans les instances de l'établissement ou de l'État.

**VOTEZ et FAITES VOTER CGT • FERCGT et CGT FERCGT Sup**